



Convulsions de communication : évolution, censure et dissolution ?

Il y a un an, la Délégation à l'information et à la communication (DICOM) réunissait le département de l'information et de la communication et la mission de la communication interne au sein du Secrétariat général.

La Ministre, comme le Secrétaire général, affirmait vouloir une DICOM renforcée. Nous constatons, aujourd'hui, que le rapport Chaumont, non diffusé, provoque de nombreuses inquiétudes et interrogations de l'ensemble du personnel.

Alors que ce rapport ne devait s'attacher qu'à l'éventuelle réalisation d'une cellule « presse » auprès de la Ministre, il semblerait que de nombreux points et jugements aient été rendus péremptoirement concernant le fonctionnement général de la délégation et toucherait la plupart de ses missions, alors que seuls les agents du pôle presse et relations publiques ont été consultés.

Dans ce rapport, il serait question d'arracher la moitié du pôle presse à la délégation pour nourrir la cellule « ministre » (avec ou sans l'accord des agents ?). L'ensemble des agents du pôle, en particulier ceux œuvrant pour les relations publiques, souffrent déjà du non remplacement d'agents, de requêtes de dernière minute incroyablement capricieuses, aussi bien que d'horaires tardifs et maintenant de samedis et dimanches contraints sans accord préalable. Le mouvement de ce pôle est d'ailleurs incroyablement significatif : on n'y reste pas plus d'un an. Surchargés de travail, on quitte les lieux dans l'incapacité de pouvoir prendre des récupérations, de voir anticiper les heures supplémentaires et de dresser à la politesse un cabinet atrabilaire, incapable de planifier ses réceptions. On peut s'inquiéter dès lors de sa capacité à planifier des objectifs plus stratégiques...

On mélange tout : la communication du ministère et celle de la ministre, les relations publiques de Valois et des directions centrales : le pouvoir du cabinet devient tentaculaire ; les ordres vont directement aux agents, faisant fi de toute hiérarchie dans un service ayant déjà tendance à souffrir d'une désorganisation hiérarchique. Et, surtout, la censure se fait jour, comme jamais auparavant au sein du ministère. Qu'est-ce que cette incroyable histoire d'interdire la diffusion, même en interne, de la *veille internet*, et ce grossier et honteux désaveu du travail d'agents attachés à la revue de presse auxquels on veut interdire de jouer leur rôle professionnel qu'ils tiennent avec mérite depuis plus de dix ans ?

De telles attitudes aggravent les méthodes de management, font perdre tout repère de gestion d'une politique de communication qui devrait être conduite avec enthousiasme et rigueur. Les agents sont abîmés d'autant de défiance, de violences et d'humiliation parfois dans une situation où la plupart des services sentent planer des restructurations

anarchiques, des dissolutions ou des disparitions. Certaines échappent même au pouvoir d'un délégué dont on ne souhaite pas douter de la volonté à gérer au mieux ses missions et agents.

À la communication interne, on table sur la polyvalence des agents, et les caprices d'une urgence permanente, fustigeant les moindres écarts. Obtempérez, braves gens, nous sommes dans la cour, non pas des grands, mais dans celui d'un État de communication inquiète, hésitante et convulsive.

Et la mission mécénat risque-t-elle de disparaître ?

La documentation devient exsangue, on ne prend même pas en compte l'importance d'une coordination nécessaire et attendue avec les autres directions métiers et le secrétariat général en particulier.

D'ailleurs, souhaite-t-on bâtir une stratégie de coordination et de transversalité avec l'ensemble des DG et de leurs départements de communication en particulier : la DICOM court-elle vers une explosion de ses pôles alors même que son repositionnement au sein du Secrétariat général devait conforter des transversalités, une de ses principales vocations ?

Mais le cabinet semble avoir mis la main sur les attributions du SG relatives à la DICOM. Cela fait longtemps que le SG ne tranche plus, et, dans le meilleur des cas, laisse les situations des personnels et de leurs services se déliter jusqu'à l'annonce de disparition certaine. C'est comme ça que se font les politiques culturelles et de ressources humaines quand on applique une modernisation de l'action publique et des territoires performante. Stratégie qu'on retrouve d'ailleurs dans chacune des directions.

Bravo les doubles hiérarchies, l'intérêt porté par des conseillers qui ne se sont jamais vraiment arrêtés à visiter les agents et leurs missions avant de concocter des décisions radicales sans prendre compte du fonctionnement et des valeurs de l'administration. Il n'y a plus aucun respect, on instaure la défiance, on manipule des pions, on ne s'appuie plus sur des savoir-faire. Mais où sont les définitions des missions et des stratégies ?

Comment rendre des évaluations claires des agents et des missions à partir de projets flous ?

Dans ces conditions de doutes et d'incertitudes, particulièrement inadmissibles dans lesquelles vivent actuellement les agents de la DICOM, nous demandons au plus vite :

- la diffusion du rapport Chaumont, déjà réclamée au dernier CHSCT AC ;
- la mise à plat des responsabilités hiérarchiques entre cabinet, secrétariat général et délégation ;
- une information urgente des agents sur les réorganisations envisagées.

Nous dénonçons, une fois encore, une réorganisation, sans consultation, faite sans tenir compte du travail quotidien des agents. Création, évolution ou destruction : nous rappelons qu'aucune réorganisation ne peut se faire sans passer par les instances appropriées.

18 juin 2014